



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi 11 novembre 2013 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers: **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2013-11-646 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2013
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2013-11-647 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2013
 - 2013-11-648 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2013
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - N.M. 4.1 Discours de la mairesse sur la situation financière de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2013 et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$
 - 2013-11-649 4.2 Nomination du maire suppléant pour la période du 11 novembre 2013 au 4 mars 2014
 - 2013-11-650 4.3 Nomination des membres du Conseil sur différents comités pour l'année

2013-2014

- 2013-11-651 4.4 Autorisation de la tenue de la 9^e édition du « Défi Ski 12 heures Leucan » à la station de Ski Bromont
- 2013-11-652 4.5 Octroi d'une aide financière à la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant « Horizon pour Elle »
- 2013-11-653 4.6 Octroi d'une aide financière à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand
- 2013-11-654 4.7 Participation de la mairesse à la Conférence sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) 2014 à Charlottetown, I.P.E.
- 2013-11-655 4.8 Participation de la mairesse au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa en Ontario du 26 au 29 novembre 2013
- 2013-11-656 4.9 Renouvellement de l'adhésion de Ville de Bromont au Cefrio pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014
- 2013-11-657 4.10 Soutien financier pour le 25^e anniversaire de l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région

5. RÈGLEMENTS

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

6.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2013-11-658 6.2.1 Modification de la résolution 2013-10-602 « Regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau pour l'année 2014 »

6.3 SERVICES TECHNIQUES

- 2013-11-659 6.3.1 Établissement d'une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec touchant une partie du lot 3 985 664, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue des Azurés.
- 2013-11-660 6.3.2 Réception définitive des infrastructures municipales du projet Les Cours de Bromont pour la phase II, rue de Bonaventure.
- 2013-11-661 6.3.3 Servitudes d'égout sanitaire et d'aqueduc, de non-construction et de non-déboisement et de passage pour une piste multifonctionnelle touchant une partie des lots 4 195 400, 4 195 403 à 4 195 406 et 4 865 596, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, rue de Bonaventure
- 2013-11-662 6.3.4 Acceptation des termes d'une convention à intervenir entre la Société en commandite Gaz Métro et Ville de Bromont pour consentir une servitude relativement à leurs infrastructures, touchant une partie du lot 3 474 125, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, chemin des Diligences

2013-11-663	6.3.5	Acquisition du lot 4 915 853, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels et établissement d'une servitude de stationnement en faveur de Ville de Bromont touchant une partie du lot 4 915 788.
2013-11-664	6.3.6	Autorisation de signature pour des permissions de voirie du MTQ
2013-11-665	6.3.7	Adjudication du contrat pour les travaux d'amélioration du drainage secteur Bourgmestre
2013-11-666	6.3.8	Réception définitive des infrastructures municipales, dernière portion de la rue de la Rivière, représentant le lot 4 608 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.
2013-11-667	6.3.9	Acquisition des lots 4 608 668, 4 608 669, 4 748 442 et 5 073 751, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière e Brome, représentant le fonds d'une partie de la rue de la Rivière et des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.
2013-11-668	6.3.10	Autorisation de signature d'une convention pour l'acquisition d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc, 83, rue de Pontiac
2013-11-669	6.3.11	Autorisation d'une dépense supplémentaire dans le cadre du contrat de la réfection des rues de Pontiac et d'Iberville
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME
2013-11-670	6.4.1	Demande de vente d'alcool et de collations à l'Aréna du 26 au 30 déc 2013 (Festival pré-novice et tournoi novice AHMB) par l'Association de hockey mineur de Bromont
2013-11-671	6.4.2	Appui au projet Halte cycliste du Centre national de cyclisme de Bromont pour une demande d'aide financière au Pacte rural
2013-11-672	6.4.3	Appui au projet du Spectacle aérien des Cantons-de-l'Est pour une demande d'aide financière au Pacte rural
2013-11-673	6.4.4	Financement d'une étude de préaisabilité visant à mettre en œuvre un tracé de sentiers multifonctionnels quatre saisons reliant les villes de Sutton, Lac-Brome et Bromont.
2013-11-674	6.4.5	Demande de subvention du Jardin Communautaire Écologique Les Coccinelles de Bromont
2013-11-675	6.4.6	Autorisation pour la tenue de l'évènement « Tough Mudder Event », édition 2014
2013-11-676	6.4.7	Autorisation pour la tenue de l'évènement « Prison Break », édition 2014
2013-11-677	6.4.8	Demande d'aide financière au programme Véloce II
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
N.M.	6.5.1	Dépôt du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2013 du Comité de circulation
	6.6	GREFFE

- 2013-11-678 6.6.1 Modification de la résolution 2013-10-609 « Dérogation au règlement de zonage pour la vente de sapins de Noël »
- 6.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2013-11-679 6.7.1 Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une chèvrière à 121 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 300 mètres et à 25 mètres de la ligne latérale nord du lot au lieu de 30 mètres sur le lot 2 591 626 ch. d'Adamsville
- 2013-11-680 6.7.2 Contribution pour fins de parc pour le lot 3 444 395 (200, Montcalm)
- 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 2013-11-681 6.8.1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour les services aux sinistrés
- 6.9 RESSOURCES HUMAINES
- 2013-11-682 6.9.1 Promesse d'embauche d'un policier surnuméraire
- 2013-11-683 6.9.2 Embauche au poste de préposé au service du greffe
- 7. DIVERS**
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- N.M. 8.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi tenue le 17 septembre 2013
- N.M. 8.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi tenue le 15 octobre 2013
- N.M. 8.3 Lettre de la Société d'habitation Québec datée du 4 octobre 2013 concernant la révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation de Bromont
- N.M. 8.4 Lettre de la Municipalité de Brigham datée du 16 octobre 2013 et résolution no.2013-262 adoptée le 1^{er} octobre 2013 concernant la relocalisation du Terminal de Brigham
- N.M. 8.5 Lettre de la MRC La Haute-Yamaska datée du 17 octobre 2013 et résolution 2013-10-330 adoptée le 9 octobre 2013 concernant les surplus d'opération de la Maison régionale du tourisme des Cantons-de-l'Est pour l'année 2012
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- 2013-11-684 9.1 Autorisation de déplacement d'un membre du conseil municipal à Cabourg en Normandie du 28 novembre au 2 décembre 2013 pour participer à un évènement culturel annuel du comité de jumelage de Cabourg
- N.M. 9.2 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires pour le mois d'octobre 2013
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-11-646

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 novembre 2013, avec les modifications suivantes :

- L'ajout en « Affaires nouvelles » des sujets suivants :
 - o Autorisation de déplacement d'un membre du conseil municipal à Cabourg en Normandie du 28 novembre au 2 décembre 2013 pour participer à un évènement culturel annuel du comité de jumelage de Cabourg
 - o Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires pour le mois d'octobre 2013

ADOPTÉE

2013-11-647

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2013**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2013, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS D'OCTOBRE 2013**

2013-11-648

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
OCTOBRE 2013**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 octobre 2013, au montant de **3 033 291,74 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	1 136 891,40 \$
Caisse déboursés :	430 866,33 \$
Paies versées le:	874 108,43 \$
- 3 octobre 2013	196 436,53 \$
- 17 octobre 2013	195 935,48 \$
- 31 octobre 2013	199 053,57 \$

Faits saillants :

Chèque no.

10997	Paiement de 104 916,82\$ à Construction Choinière division de Sintra pour la réfection de la rue du Mont-Aki.
11087	Paiement de 25 087,55\$ à Avizo Experts-Conseils pour l'ingénierie du remplacement des infrastructures des rues Iberville et Pontiac.
11118	Paiement de 184 232,86\$ à Construction DJL inc. pour l'achat de pierre et des travaux de pavage de rues.
11141	Paiement de 38 519,36\$ à Entreprises Choinière inc. pour divers travaux de voirie.
11147	Paiement de 160 192,53\$ à Excavation CMR inc. pour un remplacement de ponceau.
11243	Paiement de 28 280,92\$ à Roger Dion & fils inc. pour divers travaux de voirie.
11272	Paiement de 49 570,35\$ à T.I.C. inc. pour le remplacement du système téléphonique.
11282	Paiement de 63 665,80\$ à Ville de Cowasville pour l'utilisation de leur piscine publique.
M1746	Paiement de 479 218,00\$ à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. pour l'échéance d'une dette.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M.

**DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIERE
DE LA VILLE DE BROMONT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013
ET DEPOT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$**

2013-11-649

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 11 NOVEMBRE 2013 AU 4 MARS 2014**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer Réal Brunelle à titre de maire suppléant pour la période du 11 novembre 2013 au 4 mars 2014, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

ADOPTÉE

2013-11-650

2013-11-650

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS
COMITÉS POUR L'ANNÉE 2013-2014**

ATTENDU les élections municipales du 3 novembre 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du nouveau conseil municipal sur les différents comités pour l'année 2013-2014 ;

ATTENDU QUE le Conseil, sur recommandation de la mairesse, peut nommer les membres du Conseil afin de les voir siéger sur différents comités ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'effectuer les nominations des membres du Conseil sur différents comités pour l'année 2013-2014 et de confier à ces derniers certains dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

D'attribuer à monsieur **PIERRE DISTILIO**, conseiller municipal du quartier Mont-Soleil les dossiers en lien avec :

- Le comité de citoyens
- Le regroupement des gens d'affaires de Bromont, les Chambres de commerce Haute-Yamaska et Cowansville et régions
- Le budget et les finances
- Le développement commercial et urbain
- Le projet *Smart cities*

D'attribuer à monsieur **LOUIS VILLENEUVE**, conseiller municipal du quartier Lac Bromont, les dossiers en lien avec :

- Le comité de développement durable et le comité de pilotage
- L'association *Action conservation du Bassin Versant du Lac Bromont* (ACBLVB)
- L'organisme *Bassin-Versant (OBV) Yamaska*
- Le comité de démolition
- Le développement durable et l'environnement
- Les travaux publics, les services techniques et la gestion des matières résiduelles

D'attribuer à madame **DIANE PERRON**, conseillère municipale du quartier Mont-Brome, les dossiers en lien avec :

- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Le conseil d'administration de la régie aéroportuaire des Cantons de l'Est
- Le comité consultatif de la culture
- Le conseil d'administration de la Fondation du maire
- Le comité de jumelage Cabourg, France
- Le comité des fêtes du 50e de la ville de Bromont
- Le comité de suivi pour la fabrique St-François-Xavier
- La culture, le patrimoine, les arts et la bibliothèque

D'attribuer à madame **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, conseillère municipale du quartier Shefford, les dossiers suivants :

- Le comité de la cour municipale
- Le comité de circulation
- Le comité de démolition
- Le conseil d'établissement de l'école La Chantignole
- Le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation
- Le conseil d'administration du Centre de dépannage des œuvres de Sœur Marguerite
- Le comité de la famille
- Le conseil jeunesse et les dossiers reliés aux adolescents
- Le comité de surveillance de quartier
- La sécurité publique, dont la police, la sécurité incendie et les mesures d'urgence

D'attribuer à monsieur **RÉAL BRUNELLE**, conseiller municipal du quartier Pierre-Laporte, les dossiers en lien avec :

- Substitut de la mairesse au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi
- Le comité des fêtes du 50e de la ville de Bromont
- L'association des amis des sentiers de Bromont
- Conseil d'administration du centre national du cyclisme de Bromont
- Le développement des loisirs et du sport
- Le développement parcs, des sentiers multifonctionnels et des pistes cyclables
- Les ressources humaines
- Les dossiers liés à l'agriculture

D'attribuer à madame **ANIE PERRAULT**, conseillère municipale du quartier Adamsville, les dossiers en liens avec :

- Le conseil d'administration de la régie aéroportuaire des Cantons de l'Est
- Le conseil d'établissement de l'école Saint-Vincent-Ferrier
- Le conseil d'administration de la Société d'agriculture du comté de Shefford (SACS)
- Le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Les communications
- Le développement économique, touristique et les événements

De par sa fonction de Mairesse, madame **PAULINE QUINLAN** peut siéger à tous les comités et pourra se joindre aux différents comités au besoin. Notamment, madame Quinlan est nommée comme représentante de la Ville auprès des instances suivantes :

Elle siège :

- au comité de démolition
- au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ainsi que sur les comités de la Municipalité régionale de comté qui lui sont assignés.
- au conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est (CRÉ)
- au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

- au comité national sur la sécurité ferroviaire de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), dont elle assume la coprésidence

Elle préside :

- le conseil d'administration de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)
- le comité de développement durable dont le mandat est d'implanter le plan de développement durable de la Ville de Bromont.
- le conseil d'administration de la Fondation du maire de la Ville de Bromont.
- le conseil d'administration du Centre local de Développement (CLD) de Brome-Missisquoi.
- le caucus du Québec de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)

Elle assure également la responsabilité des dossiers suivants :

- desserte des soins de santé
- intégration des personnes handicapées
- transport adapté

ADOPTÉE

2013-11-651

AUTORISATION DE LA TENUE DE LA 9^E EDITION DU « DEFI SKI 12 HEURES LEUCAN » A LA STATION DE SKI BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte la tenue de la 9^e édition de l'évènement Défi Ski 12 h qui vise à amasser des fonds au profit de Leucan;

ATTENDU que cet évènement sera tenu sur le site de Ski Bromont, le 15 mars 2014;

ATTENDU QUE Leucan Montérégie fait une demande formelle afin que la réglementation municipale faisant référence au bruit soit suspendue durant la période de l'évènement;

ATTENDU QUE le deuxième paragraphe de l'article 5.01 du Règlement sur les nuisances stipule que: « Le Conseil peut autoriser la tenue d'évènements spéciaux d'envergure municipale en tenant compte de la nature de l'évènement et des conséquences sur la population. Il doit fixer l'heure maximale pour laquelle il autorise l'évènement et établir des conditions à respecter. » ;

ATTENDU QU'aucune problématique particulière n'a été rapportée dans les éditions antérieures et que les conditions d'émissions de l'autorisation ont toujours été respectées ;

ATTENDU QUE Leucan Montérégie a également présenté une demande visant l'installation de deux enseignes promotionnelles lesquelles ont été approuvées par le Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'installation de ces deux enseignes doit être approuvée par résolution de ce Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
 APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la 9^e édition du Défi Ski 12h Leucan et de suspendre à cette occasion, l'application de la réglementation concernant le bruit entre

midi et minuit trente le 15 mars 2014, le tout aux conditions habituelles suivantes :

- L'événement ne devra générer aucun bruit après minuit trente;
- Les appareils reproducteurs de son devront être orientés vers la montagne et non vers les résidences;
- Une communication écrite devra être envoyée par les promoteurs de l'évènement un mois avant la tenue de l'évènement aux résidents environnants pour les informer de la décision de la Ville et des conditions relatives à la tenue de cet événement.

D'autoriser *Leucan* à installer deux enseignes promotionnelles en bordure du boulevard de Bromont et près de l'intersection des rues Bromont et Champlain, en des endroits à être approuvés par le directeur du Service de l'urbanisme, le tout suivant entente avec le propriétaire de l'immeuble qu'elles occupent lorsqu'il n'est pas la propriété de la Ville;

D'aviser les organisateurs de l'évènement que ces enseignes devront être retirées au plus tard le 16 mars 2014;

D'autoriser l'organisateur de l'évènement et le Directeur du service des travaux publics à installer ou faire installer la signalisation temporaire;

D'autoriser le personnel de la Ville à prendre toute mesure nécessaire pour assurer que les conditions énumérées à la présente résolution soient satisfaites.

ADOPTÉE

2013-11-652

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON D'AIDE ET
D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE
CONJUGALE AVEC OU SANS ENFANT « HORIZON POUR ELLE »**

ATTENDU QUE la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant « Horizon pour Elle » sollicite l'appui financier de la Ville de Bromont pour répondre aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, conformément à sa lettre datée du 16 octobre 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser une aide financière de **300 \$** à la Maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant « Horizon pour Elle » afin d'aider les femmes et les enfants victimes de violence conjugale;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-11-653

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE A LA FONDATION
EDUCATIVE JEAN-JACQUES-BERTRAND**

ATTENDU QUE la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand a présenté une demande d'aide financière à la Ville en date du 25 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE 42 jeunes bromontois sont inscrits à l'école Jean-Jacques-Bertrand, à Farnham ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand une aide financière de 5 \$ par élève résidant sur le territoire de Ville de Bromont et fréquentant l'école Jean-Jacques-Bertrand, cela représentant une somme totale de **210 \$** (42 élèves), pour l'année scolaire 2013-2014;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-11-654

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE À LA CONFÉRENCE SUR LES
COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS (FCM) 2014 À CHARLOTTETOWN, I.P.E.**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est membre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE Ville de Bromont a adopté son plan de développement durable le 24 septembre 2012;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) organise la Conférence sur les collectivités durables 2014 qui aura lieu du 11 au 13 février 2014, à Charlottetown à l'Île du Prince-Édouard ;

ATTENDU QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, désire participer à cette conférence;

ATTENDU QUE pour bénéficier d'un taux préférentiel l'inscription doit être fait avant le 9 décembre 2013.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan à participer à la Conférence sur les collectivités durables 2014 organisée par la Fédération canadienne des

municipalités (FCM), laquelle conférence aura lieu du 11 au 13 février 2014 à Charlottetown à l'Île du Prince-Édouard;

Que les sommes payables seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2014 afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse à ladite conférence et ce, pour un montant n'excédant pas **4000\$**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2013-11-655

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRA À OTTAWA EN
ONTARIO DU 26 AU 29 NOVEMBRE 2013**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Ottawa en Ontario du 26 au 29 novembre 2013;

ATTENDU QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Ottawa en Ontario du 26 au 29 novembre 2013.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **1 500 \$**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2013-11-656

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE VILLE DE BROMONT
AU CEFRIO POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2013 AU 31
OCTOBRE 2014**

ATTENDU QUE le Cefrio est le Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations, à l'aide des technologies de l'information et de la communication ;

ATTENDU QUE le Cefrio a pour mission de contribuer à faire du Québec une société numérique, grâce à l'usage des technologies comme levier de l'innovation sociale et organisationnelle et a notamment pour but de soutenir l'ensemble des efforts de Ville de Bromont en matière d'usage des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE le Cefrio a fait parvenir à Ville de Bromont une facture pour le renouvellement de son adhésion pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire bénéficier de l'expertise du Cefrio ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Cefrio, pour la période du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014, pour un montant de **1 000,00 \$**, plus les taxes applicables, conformément à la facture datée du 1^{er} novembre 2013;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense;

Que les sommes payables pour l'année 2014 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2013-11-657

**SOUTIEN FINANCIER POUR LE 25^E ANNIVERSAIRE DE
L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES
DE COWANSVILLE ET RÉGION**

ATTENDU QUE l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région fêtera son vingt-cinquième anniversaire le 1er décembre 2013 au Club de golf de Cowansville;

ATTENDU QU'un cahier anniversaire sera publié dans le journal Le Guide et le journal l'Avenir et des rivières;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite féliciter l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région pour leur 25e anniversaire d'existence, ainsi que pour leur contribution à l'amélioration de la qualité de vie des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE le coût pour un placement publicitaire d'un quart de page pour ces deux journaux est de 420 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter un quart de page dans le cahier 25e anniversaire de l'Association des Personnes Handicapées Physiques de Cowansville et Région qui sera publié dans le journal Le Guide et le journal l'Avenir et des rivières pour un montant de 420 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-11-658

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2013-10-602
« REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2014 »**

ATTENDU QUE lors de la séance du 1^{er} octobre 2013, le conseil municipal approuvait la demande de renouvellement de regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE cette résolution indiquait que « cette année le mandat a été confié à la Ville de Verchères »;

ATTENDU QUE le mandat aurait dû être confié à la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le libellé de la résolution 2013-10-602 en conséquence;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que chaque mention à la Ville de Verchères dans la résolution 2013-10-609 soit remplacée par la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

ADOPTÉE

2013-11-659

**ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL
CANADA ET HYDRO-QUÉBEC TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT
3 985 664, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, RUE DES AZURÉS.**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 985 664, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE les infrastructures de Bell Canada et Hydro-Québec pour la desserte du projet des Prés Verts doivent emprunter une légère parcelle de ce lot appartenant à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est consentante à céder une servitude à Bell Canada et Hydro-Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont consente une servitude en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec touchant une partie du lot 3 985 664, cadastre officiel du

Québec, circonscription foncière de Brome, ayant une superficie de vingt-neuf mètres carrés et un dixième (29,1 m²), montrée à la description technique préparée par madame Geneviève-Ilou Boucher, arpenteur-géomètre, portant sa minute 2772, dossier 6324;

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, le greffier par intérim, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉE

2013-11-660

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES DU PROJET LES COURS DE BROMONT POUR LA
PHASE II, RUE DE BONAVENTURE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Les Constructions Allard inc., portant le numéro P2009-CDB-08, relativement aux travaux municipaux à réaliser pour ce projet;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2009-10-450, en date du 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Les Constructions Allard inc. s'est engagée à réaliser des travaux d'infrastructures municipales pour ce projet et qu'ils sont complétés;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du certificat de réception définitive des infrastructures municipales.

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont accepte la réception définitive des infrastructures municipales comportant les réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc du projet Les Cours de Bromont pour la phase II rendant maintenant possible la municipalisation de ces dernières.

ADOPTÉE

2013-11-661

**SERVITUDES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC, DE NON-
CONSTRUCTION ET NON-DÉBOISEMENT ET DE PASSAGE POUR
UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE TOUCHANT UNE PARTIE
DES LOTS 4 195 400, 4 195 403 À 4 195 406 ET 4 865 596, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
SHEFFORD, RUE DE BONAVENTURE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Les Constructions Allard inc., pour la phase II du projet immobilier "Les Cours de Bromont", portant le numéro P2009-CDB-08;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2009-10-450, en date du 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Les Constructions Allard inc. s'est engagée à créer une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc touchant deux parties du lot 4 195 403 et une partie du lot 4 865 596, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Les Constructions Allard inc. s'est engagée à créer une servitude de non-construction et non-déboisement touchant une partie des lots 4 195 403 et 4 195 404, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Les Constructions Allard inc. s'est engagée à créer une servitude de passage pour une piste multifonctionnelle touchant une partie des lots 4 195 400, 4 195 403 à 4 195 406 et 4 865 596, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitudes d'égout sanitaire et d'aqueduc, de non-construction et non-déboisement et de passage pour une piste multifonctionnelle rédigé par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Qu'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc soit créée en faveur des lots 2 591 918, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, et 2 928 586 et 2 928 938, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à Ville de Bromont, contre deux (2) parties du lot 4 195 403 et une partie du lot 4 865 596, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, tel que montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 6049, dossier RSM10400132;

Qu'une servitude de non-construction et non-déboisement soit créée en faveur du lot 2 591 918, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, appartenant à Ville de Bromont, contre une partie des lots 4 195 403 et 4 195 404, des susdits cadastre et circonscription foncière, tel que montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 6050, dossier RSM10400132;

Qu'une servitude de passage pour une piste multifonctionnelle soit créée en faveur des lots 2 591 918, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, et 2 928 586 et 2 928 938, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, appartenant à Ville de Bromont, contre une partie des lots 4 195 400, 4 195 403 à 4 195 406 et 4 865 596, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, tel que montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 6050, dossier RSM10400132;

Que ces servitudes d'égout sanitaire et d'aqueduc, de non-construction et non-déboisement et de passage pour une piste multifonctionnelle sont consenties pour bonne et valable considération et plus particulièrement en exécution du protocole d'entente ci-haut mentionné;

D'accepter le projet d'acte de servitudes d'égout sanitaire et d'aqueduc, de non-construction et non-déboisement et de passage pour une piste multifonctionnelle soumis par Me André Robitaille, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte des servitudes d'égout sanitaire et d'aqueduc, de non-construction et non-déboisement et de passage pour une piste multifonctionnelle soumis.

ADOPTÉE

2013-11-662

**ACCEPTATION DES TERMES D'UNE CONVENTION À
INTERVENIR ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ
MÉTRO ET VILLE DE BROMONT POUR CONSENTIR UNE
SERVITUDE RELATIVEMENT À LEURS INFRASTRUCTURES,
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 3 474 125, CADASTRE OFFICIEL
DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME,
CHEMIN DES DILIGENCES**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire du lot 3 474 125, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant le sentier ceinturant le projet Cercle des Cantons;

ATTENDU QUE la Société en commandite Gaz Métro doit traverser cet immeuble de Ville de Bromont pour la desserte du projet Club des Cantons;

ATTENDU QUE suivant divers pourparlers, Ville de Bromont est désireuse de consentir les droits de servitudes nécessaires à la gestion des infrastructures de la Société en commandite Gaz Métro affectant son immeuble;

ATTENDU QU'un projet de convention est intervenu entre la Société en commandite Gaz Métro et Ville de Bromont pour consentir une servitude permettant la gestion des infrastructures à venir prochainement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet de convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont accepte les termes du projet de convention à intervenir avec la Société en commandite Gaz Métro;

D'autoriser monsieur Steve Médou, directeur des services techniques, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

ADOPTÉE

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** se retire à 20h45, avant que ne soit traité le sujet suivant, déclarant avoir un intérêt dans cette affaire et quitte son siège.

2013-11-663

**ACQUISITION DU LOT 4 915 853, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BRÔME,
REPRÉSENTANT DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET
D'ESPACES NATURELS ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE
DE STATIONNEMENT EN FAVEUR DE VILLE DE BROMONT
TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 4 915 788, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
BRÔME**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2012-PHQ-26 intervenu entre Ville de Bromont et Quingen inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2013-01-014, en date du 14 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Quingen inc. s'est engagée à céder à Ville de Bromont le lot 4 915 853, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels ;

ATTENDU QU'un cimetière est situé sur le lot 4 915 853, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme ;

ATTENDU QUE Quingen inc. consent à établir en faveur de l'immeuble à être cédé à la Ville, une servitude réelle et perpétuelle de stationnement afin de permettre aux visiteurs du cimetière de s'y stationner ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de cession et de servitude rédigé par Me Pierre Beaudry, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière de Quingen inc. le lot 4 915 853, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme ;

Que cette cession est fait en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

Que cette cession est faite en considération de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, des articles 16 et suivants, du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003 et ses modifications subséquentes;

Que Ville de Bromont acquière de Quingen inc. une servitude en faveur de l'immeuble qu'elle aura acquis, touchant une partie du lot 4 915 788, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brôme, ayant une superficie de trois cent dix-neuf mètres carrés (319,0 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur Claude Migué, arpenteur-géomètre, portant sa minute 14 846, dossier 2010-360 ;

D'accepter le projet d'acte de cession et de servitude soumis par Me Pierre Beaudry, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession et de servitude soumis.

ADOPTÉE

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** réintègre son siège.

2013-11-664

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DES PERMISSIONS DE VOIRIE DU MTQ

ATTENDU QUE divers projets sont à réaliser sur le territoire de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE pour certains projets, il est requis d'obtenir du ministère des Transport du Québec une permission de voirie lorsque ces travaux affectent des emprises routières dont il fait la gestion ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques de la Ville est appelé à effectuer des projets soumis à l'obtention de permissions de voirie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'habiliter le directeur des services techniques ou en son absence, le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville les permissions de voirie requis dans le cadre de travaux municipaux.

ADOPTÉE

2013-11-665

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU DRAINAGE SECTEUR BOURGMESTRE

ATTENDU QU'il est requis de procéder aux travaux d'amélioration du drainage d'une partie de la rue Bourgmestre;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE sept entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

▪ Grondin Excavation	161 284,17 \$ (taxes incluses)
▪ Construction Choinière – Division Sintra inc.	166 079,59 \$ (taxes incluses)
▪ 9265-9630 Québec inc.	161 967,58 \$ (taxes incluses)
▪ Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	112 322,53 \$ (taxes incluses)
▪ TGC	242 755,93 \$ (taxes incluses)
▪ Groupe Allaire Gince infrastructure inc.	123 000,00 \$ (taxes incluses)
▪ Construction DJL inc.	126 327,69 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. s'avère la plus basse conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de travaux d'amélioration du drainage d'une partie de la rue Bourgmestre au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. pour la somme de **112 322,53 \$** taxes incluses, le tout selon le bordereau de quantités approximatives.

ADOPTÉE

2013-11-666

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DES INFRASTRUCTURES
MUNICIPALES, DERNIÈRE PORTION DE LA RUE DE LA RIVIÈRE,
REPRÉSENTANT LE LOT 4 608 668, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Construction Bruno Robert inc. relativement aux travaux municipaux à réaliser de la dernière portion de la rue de la Rivière, représentant le lot 4 608 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2010-09-478, en date du 20 septembre 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes du protocole d'entente, Construction Bruno Robert inc. s'est engagée à réaliser les travaux d'infrastructures municipales de cette portion de la rue de la Rivière et qu'ils sont complétés;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du certificat de réception définitive des infrastructures municipales de cette portion de la rue de la Rivière.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont accepte la réception définitive des infrastructures municipales de la dernière portion de la rue de la Rivière, représentant le lot 4 608 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rendant maintenant possible son acquisition.

ADOPTÉE

2013-11-667

**ACQUISITION DES LOTS 4 608 668, 4 608 669, 4 748 442 et 5 073 751,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT LE FONDS D'UNE
PARTIE DE LA RUE DE LA RIVIÈRE ET DES FINS DE PARCS, DE
TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2010-PRR-2012 intervenu entre Ville de Bromont et Construction Bruno Robert inc.;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2010-09-478, en date du 20 septembre 2010;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Construction Bruno Robert inc. s'est engagée à vendre à Ville de Bromont le lot 4 608 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie du fonds de la rue de la Rivière;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Construction Bruno Robert inc. s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 4 608 669, 4 748 442 et 5 073 751, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de vente rédigé par Me Jacques E. Robert, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière de Construction Bruno Robert inc. le lot 4 608 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie du fonds de la rue de la Rivière;

Que cette vente est fait en considération de la somme d'un dollar (1 \$);

Que Ville de Bromont acquiert les lots 4 608 669, 4 748 442 et 5 073 751, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

Que cette vente est faite en considération de la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, des articles 16 et suivants, du règlement de lotissement portant le numéro 877-2003 et ses modifications subséquentes;

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me Jacques E. Robert, notaire;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de vente soumis.

ADOPTÉE

2013-11-668

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR PIERRE MAILLOUX, MADAME CAROLE ST-JEAN ET
VILLE DE BROMONT POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE
SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC, TOUCHANT
UNE PARTIE DU LOT 2 590 977, CADASTRE OFFICIEL DU
QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, RUE DE
PONTIAC**

ATTENDU QUE monsieur Pierre Mailloux et madame Carole St-Jean sont propriétaires du lot 2 590 977, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant façade sur la rue de Pontiac;

ATTENDU QUE des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc traverse la partie Nord de la propriété de monsieur Pierre Mailloux et madame Carole St-

Jean sans que Ville de Bromont n'ait les droits de gestions de ces infrastructures municipales;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Pierre Mailloux, madame Carole St-Jean et Ville de Bromont pour l'établissement d'une servitude d'égout sanitaire et d'aqueduc relativement à ces infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Pierre Mailloux et madame Carole St-Jean;

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

ADOPTÉE

2013-11-669

**AUTORISATION D'UNE DEPENSE SUPPLEMENTAIRE DANS LE
CADRE DU CONTRAT DE REFECTION DES RUES DE PONTIAC ET
IBERVILLE**

ATTENDU suite à l'appel d'offres public no.031-TP-P13, Ville de Bromont a confié à la firme T.G.C. un contrat pour les travaux de remplacement des conduites d'égouts et d'aqueduc sur ces rues, pour la somme de 1 268 800,86\$ plus taxes applicables, via sa résolution 2013-10-601 ;

ATTENDU QU'en l'absence apparente d'un système de drainage, l'ajout de fossés sur la rue Pontiac était prévus dans les document contractuels de l'entrepreneur ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux résidents du secteur lors d'une présentation effectuée par la firme Avizo ;

ATTENDU QU'en cours de réalisation des travaux sur la rue Pontiac, une canalisation a été découverte à l'emplacement des fossés proposés;

ATTENDU QUE les résidents du secteur demandent à ce que les conduites de drainage soient remises en place là où elles sont présentes ;

ATTENDU QUE par qu'en vertu du règlement 785-93, il est requis que la Ville remettent en place les conduites d'égouts pluviales qui ont été défrayés par les propriétaires riverain ;

ATTENDU QU'aucun document n'a été retracé, permettant d'identifier si les couts desdites conduites ont été assumés par la Ville ou les propriétaires riverains ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse du dossier, des éléments permettent de croire que le cout des conduites aurait été assumé par les propriétaires riverains ;

ATTENDU QUE les couts supplémentaires pour la mise en place de conduites de drainage sont évalués à 78 178, 00 \$

ATTENDU QUE suite à l'observation d'instabilités observées dans la structure de la chaussée de la rue d'Iberville, il est requis de mettre en place des drains et une géomembrane dans les fondations de la rue pour un montant évalué à 40 920, 00 \$;

ATTENDU QU'en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Bromont, la valeur de ces couts supplémentaires doit être autorisée par résolution du Conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la firme T.G.C. soit mandatée pour effectuer l'ajout de conduites de drainage sur la rue de Pontiac, de drains de fondation, l'ajout de géomembrane et des travaux connexes dans le cadre du projet de réfection des infrastructures de la rue de Pontiac et d'Iberville ;

Qu'une dépense évaluée à 119 098 \$ plus taxes, soit autorisée et affectée auxdits travaux supplémentaires.

ADOPTÉE

2013-11-670

**DEMANDE DE VENTE D'ALCOOL ET DE COLLATIONS À
L'ARÉNA DU 26 AU 30 DÉC 2013 (FESTIVAL PRÉ-NOVICE ET
TOURNOI NOVICE AHMB) PAR L'ASSOCIATION DE HOCKEY
MINEUR DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont inc. encadre le programme de hockey récréatif à Bromont;

ATTENDU la tenue du Festival pré-novice et tournoi novice organisé par l'AHMB du 26 au 30 décembre 2013 à l'Aréna de Bromont;

ATTENDU QUE l'AHMB désire vendre de l'alcool et des collations à l'Aréna de Bromont lors de ce festival ;

ATTENDU QUE la Ville veut soutenir les organismes partenaires dans leurs objectifs d'accroissement de leurs revenus ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à l'Association de hockey mineur de Bromont inc. la permission de vendre de l'alcool et des collations à l'Aréna de Bromont lors du Festival pré-novice et tournoi novice du 26 au 30 décembre 2013, conditionnellement à ce qu'elle obtienne un permis de vente d'alcool de la Régie des alcools, jeux et courses du Québec à ces fins.

ADOPTÉE

2013-11-671

**APPUI AU PROJET HALTE CYCLISTE DU CENTRE NATIONAL DE
CYCLISME DE BROMONT POUR UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU PACTE RURAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le cyclisme fait partie des axes de développement du Plan de développement touristique pour la ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'organisme demande l'appui à la Ville par le biais d'une résolution afin de joindre celle-ci au dépôt de la demande d'aide financière au Pacte rural pour le projet d'une Halte cycliste.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser que la Ville appuie la demande d'aide financière au Pacte rural du Centre national de cyclisme de Bromont.

ADOPTÉE

2013-11-672

**APPUI AU PROJET DU SPECTACLE AÉRIEN DES CANTONS-DE-
L'EST POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE
RURAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE cet événement fait partie de la programmation des fêtes du 50e anniversaire de la Ville de Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont appuie la demande d'aide financière au Pacte rural du Spectacle aérien des Cantons-de-l'Est.

ADOPTÉE

2013-11-673

**FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ VISANT À
METTRE EN ŒUVRE UN TRACÉ DE SENTIERS
MULTIFONCTIONNELS QUATRE SAISONS RELIANT LES VILLES
DE SUTTON, LAC-BROME ET BROMONT**

ATTENDU QUE la randonnée pédestre fait partie des axes de développement du Plan de développement touristique pour la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déclaré son intérêt envers le projet de sentier récréatif intermunicipal reliant les municipalités de Bromont, Brigham, Cowansville, Lac Brome et Sutton (résolution 2011-05-251).

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une disponibilité financière de 5 000 \$ au CLD Brome-Missisquoi pour la réalisation d'une étude de pré faisabilité visant à mettre en œuvre un tracé de sentiers multifonctionnels quatre saisons reliant les villes de Sutton, Lac-Brome et Bromont.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 5 000 \$ à même le surplus anticipé de l'exercice financier et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-11-674

**DEMANDE DE SUBVENTION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE
ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Jardin Communautaire Écologique Les Coccinelles de Bromont permet à une cinquantaine de citoyens de Bromont d'avoir accès à un terrain pour jardiner et de profiter d'un bel espace cultivable au cœur de la communauté;

ATTENDU QU'en 2013 tous les jardins ont été loués et cultivés et qu'il y avait même une liste d'attente;

ATTENDU QU'à chaque année le Jardin Communautaire sollicite une aide financière de 200\$ à la Ville de Bromont pour les aider aux travaux préparatoires annuels et/ou pour les aider à entretenir leurs infrastructures;

ATTENDU QU'une somme est prévue au budget régulier du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire (SLCVC) pour aider le Jardin Communautaire Les Coccinelles de Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention de 200\$ au Jardin Communautaire Les Coccinelles de Bromont pour la réalisation des travaux préparatoires annuels et/ou pour les aider à entretenir leurs infrastructures, permettant d'offrir aux jardiniers membres un environnement de qualité.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2013-11-675

**AUTORISATION POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT « TOUGH
MUDDER »**

ATTENDU QUE Tough Mudder Event aura lieu à Bromont les 12 et 13 juillet 2014 à l'aéroport Roland-Désourdy et sur les terrains adjacents appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE l'entente de l'an passé a été respectée;

ATTENDU QUE l'entente de cette année a été revue par la Ville de Bromont et par la Régie aéroportuaire régionale;

ATTENDU QUE l'emplacement choisi est loin des secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE Tough Mudder Event est un événement touristique se tenant sur deux jours et apportant de nombreuses retombées économiques;

ATTENDU QUE cet événement est unique amène une notoriété certaine à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE Tough Mudder Event est un projet clé en main;

ATTENDU QUE Tough Mudder paie une indemnisation de 25 000 \$ pour la tenue de l'événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'événement Tough Mudder à Bromont les 12 et 13 juillet 2014.

D'accorder à la directrice au développement touristique le pouvoir de signer une convention de partenariat avec le promoteur de Tough Mudder Event, ainsi que de contrôler et évaluer la participation de la Ville et du promoteur.

ADOPTÉE

2013-11-676

**AUTORISATION POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT
« PRISON BREAK », ÉDITION 2014**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit donner l'autorisation de tenir une activité non-équestre sur sa propriété du site olympique;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de l'activité « Prison Break » sur les terrains municipaux du parc équestre olympique de Bromont au mois d'août 2014 avec autorisation préalable des divers propriétaires et organismes impliqués dans le parcours qui sera proposé par les organisateurs.

ADOPTÉE

2013-11-677

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VÉLOCE II

ATTENDU QUE la piste cyclable la Bromontoise qui se connecte à la route verte et traverse le vieux village de Bromont permettra aux citoyens et aux touristes d'utiliser son prolongement afin d'accéder de façon sécuritaire au parc scientifique;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage le déplacement actif et est soucieuse de la qualité de vie et de l'environnement naturel de ces citoyens;

ATTENDU QU'en prolongeant la piste cyclable entre la rue André et Soulange il est maintenant possible de connecter notre réseau cyclable au parc industriel;

ATTENDU QUE ce projet favorisera la mise en valeur du territoire;

ATTENDU QUE cette prolongation répond aux modalités d'application du programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes Véloce II;

ATTENDU QU'il est obligatoire de joindre une résolution à la demande, faisant état des implications matérielles et financières nécessaires à la réalisation du projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et du développement touristique à présenter, dans le cadre du programme Véloce II, le projet d'aménagement de la Bromontoise, conséquemment, à agir comme répondant pour ce projet totalisant 235 000 \$ (contribution de la Ville), pour une demande d'aide financière de 117 500 \$.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE
2013 DU COMITÉ DE CIRCULATION**

2013-11-678

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2013-10-609 « DÉROGATION
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR LA VENTE DE SAPINS DE
NOËL »**

ATTENDU QUE lors de la séance du 1^{er} octobre 2013, par sa résolution 2013-10-609, le conseil municipal approuvait la demande du comité consultatif de la culture de vente de décorations et de sapins de Noël sur le terrain du Centre culturel St-John du 11 au 15 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE cette résolution indiquait :

D'autoriser une dérogation au règlement de zonage en autorisant le comité consultatif de la culture de vendre des décorations et des sapins de Noël sur le terrain du Centre culturel St-John du 11 au 15 décembre 2013.

ATTENDU QU'il ne s'agit pas d'une dérogation au règlement de zonage, mais bien d'une autorisation du conseil municipal pour un évènement spécial;

ATTENDU QUE le titre et le libellé de la résolution 2013-10-609 doivent ainsi être revus afin de rendre la résolution conforme aux lois en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remplacer le titre de la résolution 2013-10-609 par le suivant :
« Autorisation du comité consultatif de la culture de vendre des décorations et des sapins de Noël pour un évènement spécial ».

De remplacer le paragraphe suivant de la résolution 2013-10-609 :

D'autoriser une dérogation au règlement de zonage en autorisant le comité consultatif de la culture de vendre des décorations et des sapins de Noël sur le terrain du Centre culturel St-John du 11 au 15 décembre 2013.

Par le paragraphe suivant :

D'autoriser le comité consultatif de la culture à vendre des décorations et des sapins de Noël sur le terrain du Centre culturel St-John du 11 au 15 décembre 2013.

ADOPTÉE

2013-11-679

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE CHÈVRERIE À 121 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT DE LOT AU LIEU DE 300 MÈTRES ET À 25 MÈTRES DE LA LIGNE LATÉRALE NORD DU LOT AU LIEU DE 30 MÈTRES SUR LE LOT 2 591 626 CH. D'ADAMSVILLE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une chèvrerie à 121 mètres de la ligne avant de lot au lieu de 300 mètres et à 25 mètres de la ligne latérale nord du lot au lieu de 30 mètres sur le lot 2 591 626 ch. d'Adamsville a été déposée;

ATTENDU QUE les requérants désirent construire une chèvrerie de 60 têtes sur le lot 2 591 626, chemin Adamsville, en zone agricole;

ATTENDU QU'il est impossible de respecter la norme du règlement de zonage qui stipule que le bâtiment agricole doit être à au moins 300 m de la ligne avant de lot lorsqu'il est occupé par plus de 25 têtes;

ATTENDU QUE le terrain a une profondeur de 303 m et qu'un cours d'eau traverse le terrain à l'est;

ATTENDU QUE ce bâtiment agricole est de faible dimension soit 12,7 m X 19,6 m et que le nombre d'animaux dans ce bâtiment est peu élevé et terme d'unité animale;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager comprenant des arbres et une haie d'arbustes soit aménagé entre le stationnement et le chemin Adamsville.

ADOPTÉE

2013-11-680

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC POUR LE LOT 3 444 395
(200, MONTCALM)**

ATTENDU QU'une demande de lotissement a été déposée visant la création d'un nouveau lot sur le lot existant 3 444 395;

ATTENDU QUE la contribution exigible pour le lot 3 444 395 représente une superficie de 1 077 m²;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du règlement de lotissement, le conseil peut exiger en terrain ou en argent la contribution exigible;

ATTENDU QUE la contribution permettra de réguler une partie de la C1 problématique sur le flanc Est de la montagne entre la rue Deux-Montagnes et le chemin Huntington;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'exiger que la contribution pour fins de parc pour le lot 3 444 395 soit en terrain pour une superficie de 1 077 m².

D'exiger que la localisation de la contribution soit sur le terrain contigu, le lot 2 930 276, afin de permettre la relocalisation de la descente de la C1 entre la rue Deux-Montagnes et le chemin Huntington, cette section de la ceinture de randonnée étant la plus problématique de tout le circuit de 15 kilomètres qui est d'ailleurs fermée depuis mai 2013 pour des fins de sécurité.

ADOPTÉE

2013-11-681

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE VILLE
DE BROMONT ET LA CROIX ROUGE CANADIENNE, DIVISION
QUÉBEC**

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-Rouge canadienne est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU l'entente soumise par la Croix-Rouge canadienne, division Québec, valide pour une période d'une année à compter de la date de signature ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'entente soumise par la Croix-Rouge canadienne, division Québec, laquelle entente est valide pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à approprier la somme de **1 210,50 \$** et de la verser à la Croix-Rouge canadienne, division Québec, à titre de contribution pour l'année 2013-2014, cette somme représentant un coût de 0,15\$ par personne.

ADOPTÉE

2013-11-682

PROMESSE D'EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont embauche régulièrement des policiers surnuméraires pour assurer le remplacement des policiers réguliers (congé maternité, prêt de personnel, vacance, maladie, etc.);

ATTENDU QUE peu de ces policiers proviennent de la région immédiate de Bromont, ce qui occasionne une problématique de rétention de ces policiers surnuméraires;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Dufort est originaire et résident de la Ville de Bromont, qu'il a réussi avec succès un diplôme d'études collégiales en technique policière au Campus Notre-Dame-De-Foy à Québec;

ATTENDU QUE monsieur Dufort a été rencontré en entrevue par la direction du service de police, qu'il possède les aptitudes nécessaires à la profession policière et qu'il désire entreprendre sa carrière au sein du service de police de la Ville de Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil municipal de la Ville de Bromont accorde à monsieur Mathieu Dufort une promesse d'embauche à titre de policier surnuméraire, conditionnellement à ce qui suit :

- 1- Monsieur Mathieu Dufort, ci-après appelé le « candidat », devra réussir la formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École Nationale de Police du Québec;
- 2- La présente n'établit pas en faveur du candidat un droit de préférence pour l'obtention d'un poste de policier régulier;
- 3- Tous les frais, quels qu'ils soient, sont à la charge du candidat et sans restreindre la généralité de ce qui précède, tous les frais de transport, hébergement, repas, habillement, formation et examens;
- 4- Le candidat ne reçoit aucune rémunération quelle qu'elle soit, ni aucun frais de dépense quel qu'il soit, lors de la formation;

- 5- Le salaire qui sera versé, après l'embauche par résolution, au candidat comme policier surnuméraire, sera celui en vigueur au moment de l'adoption de la résolution, concernant ladite embauche.

ADOPTÉE

2013-11-683

EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU SERVICE DU GREFFE

ATTENDU QUE madame Lucille Piette, archiviste, prend sa retraite en date du 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne, tel que prévu à la convention collective en vigueur et que, par la suite, il a été affiché à l'externe ;

ATTENDU QUE le comité de sélection, composé de Richard Joyal, directeur des services administratifs, et de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, a passé des entrevues et a choisi le candidat correspondant au profil demandé, soit madame Annie Martin ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que madame Annie Martin soit engagée au poste de préposée au greffe et ce, à partir du 25 novembre 2013, au taux de la classe 6, an 1, de la convention collective en vigueur, avec une période de probation de 90 jours travaillés.

ADOPTÉE

N.M.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES
MAIRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI TENUE LE 17
SEPTEMBRE 2013**

N.M.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES
MAIRES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI TENUE LE 15
OCTOBRE 2013**

N.M.

**LETTRE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION QUÉBEC DATÉE DU 4
OCTOBRE 2013 CONCERNANT LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

N.M.

**LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DATÉE DU 16
OCTOBRE 2013 ET RÉSOLUTION NO.2013-262 ADOPTÉE LE 1^{ER}
OCTOBRE 2013 CONCERNANT LA RELOCALISATION DU
TERMINAL DE BRIGHAM**

N.M.

**LETTRE DE LA MRC LA HAUTE-YAMASKA DATÉE DU 17
OCTOBRE 2013 ET RÉOLUTION 2013-10-330 ADOPTÉE LE 9
OCTOBRE 2013 CONCERNANT LES SURPLUS D'OPÉRATION DE
LA MAISON RÉGIONALE DU TOURISME DES CANTONS-DE-
L'EST POUR L'ANNÉE 2012**

2013-11-684

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL
MUNICIPAL À CABOURG EN NORMANDIE DU 28 NOVEMBRE AU
2 DÉCEMBRE 2013 POUR PARTICIPER À UN ÉVÈNEMENT
CULTUREL ANNUEL DU COMITÉ DE JUMELAGE DE CABOURG**

ATTENDU QUE depuis 1977 la Ville de Bromont et la Ville de Cabourg en Normandie participe à des échanges afin favoriser un rapprochement entre les deux villes ayant une vocation équestre commune et de faire découvrir leur région respective, soit l'Estrie et La Normandie, tant du point de vue touristique que culturel;

ATTENDU QUE la Ville de Cabourg organise annuellement un week-end culturel ayant pour thème l'une des villes jumelées et que c'est le Québec et la région de l'Estrie sont qui sont à l'honneur cette année;

ATTENDU QUE la Ville de Cabourg a fait parvenir une invitation, afin que la Ville de Bromont participe à cet échange culturel;

ATTENDU QUE Cabourg assume tous les frais de séjour;

ATTENDU la nomination de madame Diane Perron au comité de jumelage Bromont-Cabourg;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de madame Diane Perron, à Cabourg en Normandie, du 28 novembre au 2 décembre 2013, afin que la Ville de Bromont participe au week-end culturel ayant pour thème le Québec et la région de l'Estrie;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires au déplacement, pour un montant n'excédant pas 1 500 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES
POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2013**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un seul citoyen se prévaut de la période de questions et questionne le conseil municipal sur deux sujets. D'abord, il demande le nombre d'utilisateurs bromontois à la piscine municipale de Cowansville et les dépenses annuelles liées à cet abonnement. Puis, faisant référence au projet *Smart cities* auquel le conseiller M. Pierre Distilio a été délégué, il questionne le conseil municipal sur ce que sont les *smart cities*.

2013-11-685

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 NOVEMBRE 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21h22.

ADOPTÉE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2013.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM